



Décentralisation au Maroc et coopération décentralisée franco-marocaine : quelles perspectives ?

Président de réunion

Charles JOSSELIN, vice-président du conseil général des Côtes-d'Armor, président d'honneur de Cités Unies France

Le Maroc affiche depuis 5-6 ans, par la volonté du Roi, une intention très claire d'aller dans le sens de la décentralisation. La Constitution y fait d'ailleurs clairement allusion, dans son article 1^{er}. Comme en France, le sujet est porteur de débats. Ici, nous avons fait le choix d'une réforme par étapes, ce qui complique un peu les choses.

La décentralisation paraît être une très grande et belle idée, mais sans cesse menacée par la tentation de re-centraliser. C'est donc un combat permanent. La décentralisation ne sera jamais vraiment terminée parce que c'est une adaptation permanente à un monde qui bouge.

Intervenants

Allal SEKROUHI, Wali DGCL, ministère de l'Intérieur, Maroc

La décentralisation au Maroc ne peut être dissociée de la dynamique globale qui s'opère dans le monde arabe aujourd'hui. Le plus important par rapport à ça, c'est l'article 1^{er} de la Constitution marocaine qui permet une organisation territoriale décentralisée, fondée sur la régionalisation avancée, et ce, dans le but d'assurer la rationalisation, la modernisation et la démocratisation des structures de l'Etat.

La régionalisation avancée a deux piliers : la décentralisation et la déconcentration. L'acte II de la décentralisation, ce sont les principes fondateurs de la régionalisation : la libre administration, la subsidiarité dans le partage des compétences, la détention par les collectivités locales d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs attributions. C'est aussi le recours au suffrage universel comme mode d'élection des membres du conseil des régions, à l'instar des membres des conseils communaux. La déconcentration, c'est de pouvoir mettre à la disposition des collectivités locales le potentiel que représente l'Etat en termes de savoir-faire, en termes de technicité, en termes d'ingénierie etc. Et la Constitution a fait une obligation aux Wali de mobiliser ce potentiel pour le mettre à la disposition des collectivités territoriales.

L'organisation de services publics locaux se fait sur la base de l'égal accès des citoyens, et la continuité du service public sont les principes de la bonne gouvernance. Si on regarde le mouvement de la jeunesse au Maroc, le « mouvement du 20 février », une grande partie des revendications étaient liées à la qualité des services publics rendus par les collectivités. Les collectivités sont devenues un élément important dans le combat politique, donc améliorer leur efficacité, c'est réduire des tensions sociales réelles. Soumission des services publics locaux aux normes de qualité, transparence, reddition de comptes et de responsabilité, neutralité, probité et intérêt général, ce sont là les enjeux fondamentaux de la décentralisation et les seules réponses pertinentes pour répondre au mieux aux besoins des populations.

Pour conclure, j'ai la conviction que la décentralisation est un acte politique de militantisme. Elle est aussi progressive, il n'y a pas de stade suprême de la décentralisation. On peut donc innover. Je rêverais de faire une coopération entre une commune française, une commune marocaine et une commune palestinienne. Je rêverais de faire une coopération pour Tombouctou, avec une ville française et Marrakech pour refaire les bibliothèques de Tombouctou. Ça c'est ce que j'appelle la coopération triangulaire. Il est dans l'intérêt de la France de faire de la triangulation en profitant du Maroc parce que c'est à travers le Maroc qu'elle peut pénétrer le monde arabe, l'Afrique subsaharienne. On peut réussir si on travaille ensemble.

Frédéric BOUIN, chargé de mission, ambassade de France à Rabat

La coopération franco-marocaine est la première coopération de la zone méditerranéenne. Elle mobilise plus de 80 collectivités territoriales. La base de données de l'Atlas, outil du MAE, recense 250 projets auxquels on inclut les relations de jumelage et également les projets de coopération structurelle de territoire à territoire.

L'action des collectivités territoriales est avant tout un complément aux relations bilatérales entre la France et le Maroc. Elle participe également à l'expression du pays à l'étranger à travers les liens d'amitié qui existent entre populations, les liens politiques entre élus et les coopérations techniques. C'est également une coopération au service des territoires par l'échange d'expertise et la mutualisation des efforts. Il y a également une coopération au service du développement des compétences parce qu'il y a émergence de nouveaux métiers au sein des collectivités territoriales. Ce transfert de compétences va s'accompagner d'un transfert de moyens, de savoir-faire. Cela passe par l'assistance, par l'appui à la maîtrise d'ouvrage, par la formation. L'échange entre élus est ici essentiel.

Le Ministère de l'Intérieur marocain et le MAE ont mis en place depuis 2011 un fonds conjoint franco-marocain destiné à aider les collectivités territoriales françaises et marocaines à trouver des moyens pour leurs coopérations. Dans ce dispositif, il y a trois volets.

- Le volet « appel à projets », pour lequel 24 demandes d'expertise de 17 collectivités territoriales marocaines ont été déposées. Les priorités de ces projets sont le

développement de l'intercommunalité en zone rurale, les partenariats au sein d'une même région, la mobilisation d'autres acteurs du territoire.

- Le volet « bourse à projets », spécifique à cette coopération franco-marocaine qui est de faire se rencontrer des élus français avec des élus marocains qui ne se connaissent pas encore à travers des échanges d'expertise dans le but de développer de nouvelles coopérations. C'est un volet pour lequel on s'attache à travailler, DGCL et Ambassade de France.
- Enfin, un volet mutualisation des bonnes pratiques et là, tous les ans, nous organisons des séminaires de capitalisation. En avril dernier, un séminaire à Ouarzazate a mis en relief la thématique du développement intercommunal et de l'apport de la coopération des collectivités territoriales françaises en ce domaine. On envisage un autre séminaire qui sera proposé conjointement par l'Ambassade et la DGCL où des outils méthodologiques communs pourront être créés.

Deux idées clefs :

- ➔ La Constitution a consacré en son article 1^{er} la décentralisation fondée sur la régionalisation avancée. Le contexte est donc aujourd'hui extrêmement favorable à la coopération ;
- ➔ Il est dans l'intérêt de la France de faire de la triangulation en profitant du Maroc parce que c'est à travers le Maroc qu'elle peut pénétrer le monde arabe, l'Afrique subsaharienne.